



La Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin est reconnue d'importance internationale pour la préservation de notre patrimoine naturel. Milieu sensible et fragile, elle abrite des espèces animales et végétales protégées dont certaines sont fortement menacées. **Aidez-nous à participer à sa préservation en respectant la réglementation.**



De juillet à août des guides de la SEPANSO accueillent tous les jours gratuitement le public.

RÉGLEMENTATION

Des agents assermentés sont chargés de faire respecter la réglementation.



Décret n°2017-945 du 10 mai 2017
et Arrêtés préfectoraux en vigueur

Sont interdits toute l'année

dans le périmètre de la Réserve naturelle :

- Le dérangement de la faune, l'arrachage et le piétinement de la flore
- Le dépassement de la limite de vitesse autorisée :
 - 5 nœuds dans un rayon de 1 mille nautique autour des bancs de sable
 - 3 nœuds dans la zone de mouillage de la Réserve
 - 10 nœuds dans le transit longitudinal situé à égale distance des rivages de la Teste-de-Buch (Dune du Pilat) et du Banc d'Arguin
- Le stationnement le jour en dehors des zones de mouillages autorisées
- Le stationnement des personnes et des navires la nuit
- Le camping, le bivouac, le dépôt d'ordures
- Le débarquement des chiens
- Le prélèvement des coquillages, végétaux, bois flotté et du sable
- Les manifestations et réunions organisées sur les terres émergées de plus de 15 pers.
- L'installation de mobilier ou d'équipements : parasol, tente, chaise, table
- Les activités commerciales et publicitaires
- Le nettoyage et le carénage des bateaux
- Le survol à moins de 300 m (drones, cerfs-volants, aéronefs)



05 56 91 33 65

sepanso.org

Sepanso Aquitaine
1 rue de Tausia
33 800 Bordeaux

 RnnArguin

 @rnn_arguin

 @RnnArguin

